

Règlement de la Coupe de l'Orléanais Saison 2018-2019

La Coupe de l'Orléanais est une compétition par paires organisée par le Comité de l'Orléanais avec handicap dans toutes ses phases pour encourager la participation des joueurs 3^{es} et 4^{es} séries.

La Coupe comporte deux phases :

- une phase qualificative au niveau des clubs
- une finale régionale en simultané associant deux départements

La Coupe de l'Orléanais ne rentre pas dans le Challenge Michel Papin.

1. Responsables départementaux

Dans chaque département la Coupe de l'Orléanais a un responsable :

- | | | |
|------------------|-------------------|--|
| • Cher | Élisabeth Noyer | elisabeth.noyer@gmail.com |
| • Eure-et-Loir | Pascale Mebs | fpmebs@sfr.fr |
| • Indre | Georges Thullier | georges.thullier@orange.fr |
| • Indre-et-Loire | Martine Robin | martinerobin@free.fr |
| • Loir-et-Cher | Xavier de Bodinat | xdb41@hotmail.fr |
| • Loiret | Jacques Pinaud | jacques.pinaud@orange.fr |

2. Organisation de la phase qualificative

1) Principe :

Tout club peut s'inscrire à la phase qualificative : celle-ci se déroule sur 8 séances choisies parmi les tournois de régularité du club, hors tournois courts, organisés d'octobre à mars dont quatre si possible en soirée.

2) Inscription des clubs :

Les clubs s'inscrivent courant septembre.

La liste des dates des tournois de qualification doit être communiquée au Directeur des compétitions au moins deux semaines avant le premier tournoi pour affichage dans les clubs et sur le site Internet du Comité.

Le dernier tournoi de qualification ne peut avoir lieu après le 15 avril 2019.

3) Inscription des paires :

Toute paire est inscrite de fait à la phase qualificative de la Coupe de l'Orléanais dès qu'elle a participé à au moins quatre tournois de qualification dans le même club. Les deux joueurs doivent être licenciés à la FFB.

La premier nom de la paire est le capitaine de la paire qui ne peut changer une fois les tournois commencés.

Tout joueur peut participer dans plusieurs clubs.

Bien que qualificatif à une épreuve de Comité, le tournoi de régularité reste accessible à tout joueur admis par le club, qu'il ait l'intention ou non de s'inscrire à la phase qualificative de la Coupe.

4) Établissement d'un classement par club inscrit :

- Après chaque tournoi de qualification, un responsable du club établit un classement avec handicap au moyen du logiciel FFBClubNet avec les paramètres $IV_{Max} = 120$ et $K = 8$.
- Les pourcentages obtenus par toutes les paires participantes aux huit tournois de qualification sont compilés dans un fichier Excel fourni par le Comité.
- Les paires n'ayant pas participé à au moins 4 tournois de qualification doivent être retirées.
- Le responsable du club établit pour le club le classement des paires restantes sur la base de la somme des quatre meilleurs résultats.
- Le responsable du club transmet à son responsable départemental le nombre de paires inscrites dans son club (*voir suite procédure ci-après*).

5) Attribution de points d'expert :

Pour cette phase, les seuls points d'expert attribués sont ceux des tournois de régularité enregistrés par le club sur le site de la FFB.

3. Organisation de la Finale Régionale

1) Modalités :

La Finale Régionale est une compétition par paires en simultané organisée sur trois centres regroupant les qualifiés sur deux départements :

- Cher et Indre à Châteauroux
- Indre-et-Loire et Loir-et-Cher à Blois
- Eure-et-Loir et Loiret à l'ABO - St-Pryvé-St-Mesmin

La Finale Régionale est fixée le 8 juin 2019

La compétition comprend trois séances de 18 donnes :

- Séance 1 : 10h
- Séance 2 : 14h
- Séance 3 : 16h30

Entre les séances 1 et 2 un buffet sera servi aux joueurs.

2) Etablissement du nombre de paires qualifiées par club :

Dans chaque centre 40 paires sont convoquées.

Les responsables départementaux établissent le nombre de qualifiés dans chaque club pour chaque centre à partir des informations fournies par les responsables des clubs à la fin de la phase qualificative :

- le nombre de paires qualifiées par club est calculé au prorata du nombre de paires inscrites par club et sur les deux départements du centre concerné avec au moins une paire qualifiée dans chaque club participant
- en cas d'égalité des restes, la dernière place de qualification est donnée au club ayant le plus de paires inscrites.

3) Etablissement des listes des paires qualifiées par clubs

- a) Le responsable départemental communique le nombre de paires qualifiées de chaque club aux responsables des clubs.
- b) Les responsables des clubs établissent une première liste des paires qualifiées de leur club et avisent les joueurs de leur qualification qui doivent l'approuver :
 - si une paire est qualifiée dans deux clubs différents elle est qualifiée dans le club où le capitaine est licencié
 - si un joueur appartient à deux paires qualifiées dans le même club, la paire ayant le meilleur score est qualifiée
 - si un joueur appartient à deux paires qualifiées dans des clubs différents, la paire ayant l'indice le plus élevé est qualifiée.

Les responsables de club établissent la liste définitive en tenant compte de ces éventuels doublons et des forfaits.

- c) Si un club ne parvient pas à pourvoir toutes les places qui lui sont attribuées, les places vacantes sont attribuées par le responsable départemental après consultation des responsables de club.
- d) En dernier ressort les responsables départementaux ont toute latitude pour résoudre toute difficulté non prévue en toute équité.
- e) Les responsables de club inscrivent les paires qualifiées de leur club dans la compétition créée par le Directeur des compétitions sur le site Internet de la FFB avant le 18 mai 2019.

4) Arbitrage :

Les trois centres sont arbitrés par un arbitre de comité rémunéré par le Comité.

Les fichiers de données pour les trois séances en simultané sont réalisés par le responsable des arbitres du Comité.

Les arbitres ont la responsabilité de la duplication des étuis pour les deux sections de leur centre par une des machines à dupliquer du Comité.

5) Etablissement d'un classement :

Les résultats de chaque centre sont remontés sur le site de la FFB par les arbitres.

Un classement général est établi avec les paramètres $IV_{Max} = 120$ et $K = 8$ consultable sur le site de la FFB.

6) Attribution de points d'expert :

La Finale Régionale de la Coupe de l'Orléanais est un festival donnant lieu à attribution de points d'expert.

Les points d'expert obtenus par les paires 4^{es} et 3^{es} séries sont doublés par le Comité.

7) Récompense :

Un prix sera attribué au 1^{er} de chaque centre. Ces prix seront remis lors de l'Assemblée Générale du Comité.

8) Participation financière à la Finale Régionale :

Il est demandé à chaque joueur une participation financière de 20€ par joueur.

Dix euros par joueur seront reversés aux clubs organisateurs du simultané pour couvrir les frais de salle, de repas et de déplacement de l'arbitre.